Conseil municipal de Saint Nicolas du 22/02/2021

<u>Présents:</u> Mmes Michèle DASNOY, Ghislaine LARTIGUE, Sandrine ROCCHIETTI, Nathalie ROSSI, M Guillaume LEJEUNE, Damien NOGUES, Alain PERRY, Jean-Marie ROBERT, M Philippe ROCCHIETTI.

Absents excusés:

M Patrick CREMA

1- Retour d'information sur les commissions de l'agglomération d'Agen

Plusieurs commissions ont eu lieu depuis le dernier conseil municipal : la commission logement habitat, la commission finances, la commission voirie et éclairage public et des bureaux d'agglomération.

Chacun des participants à ces commissions a présenté les points importants concernant la commune.

2- <u>Dérogation à l'organisation de la semaine scolaire</u>

Dans le cadre du décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, un aménagement du temps scolaire réparti sur quatre jours hebdomadaires est mis en œuvre à l'école de Saint Nicolas.

Conformément à l'article D521-12 du code de l'éducation, cette décision ne peut porter sur une durée supérieure à trois ans, or elle arrive à échéance.

Compte-tenu du fonctionnement actuel de l'école sur un rythme scolaire qui parait satisfaisant, il est proposé de poursuivre la dérogation de l'organisation de la semaine scolaire en gardant le rythme actuel : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 09h30 à 16h30.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des membres présents de donner un avis favorable à cette opération.

3- Adhésion de nouvelles communes au CIVU

Les communes de Puysserampion et de Saint Front de Lémance ont demandé leur adhésion au CIVU.

Le comité syndical du CIVU a approuvé leur adhésion par délibération du 5 décembre 2020.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion de ces deux communes.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des membres présents de donner un avis favorable à ces adhésions.

4- <u>Convention d'aide à l'organisation pour la reconstitution de la carrière d'un agent</u> <u>communal</u>

La commune confie au centre de gestion du Lot et Garonne (CDG 47), compte-tenu de son expertise, la mission de reconstituer la carrière d'un agent municipal sur les dernières années suite à la détection d'anomalies.

Pour se faire, il y a lieu de signer une convention entre la commune et le CDG 47 qui sera conclue une année et renouvelable par tacite reconduction.

Il est à noter que le tarif proposé est de 400 € par journée d'intervention et que le travail demandé devrait pouvoir être réalisé en six journées.

La dépense sera inscrite au budget 2021.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des membres présents de donner un avis favorable à la signature de cette convention.

5- Problématique de la vitesse au lieu-dit Cauzette.

Les riverains ont fait état de vitesse excessive de certains véhicules dans le village de Cauzette où la vitesse est limitée à 70 km/h.

Nous avons demandé aux services du Conseil Départemental (CD 47) de mesurer la vitesse des véhicules dans les 2 sens et de nous proposer des solutions.

Les mesures ont été réalisées au cours de la semaine du 13 au 19 octobre 2020.

Les résultats sont les suivants :

Dans le sens Saint Nicolas Caudecoste à l'entrée de Cauzette:

Le V 85 (85% des véhicules roulent à une vitesse inférieure) est de 86 km/h pour les véhicules légers (VL) et de 79 km/h pour les poids lourds (PL). 57% des VL et 33 % des PL ne respectent pas la limitation de vitesse.

Il est à noter que 25 véhicules ont roulé à plus de 110 km/h dans la semaine.

Dans le sens Caudecoste Saint Nicolas à la sortie de Cauzette:

Le V 85 est de 91 km/h pour les véhicules légers (VL) et de 77 km/h pour les poids lourds (PL). 67% des VL et 45 % des PL ne respectent pas la limitation de vitesse.

Il est à noter que 40 véhicules ont roulé à plus de 110 km/h dans la semaine.

Compte-tenu de la vitesse excessive constatée lors des mesures, le CD 47 a proposé de limiter la vitesse à 50 km/h en passant le village en agglomération, ce qui est plus marquant et plus dissuasif qu'un simple panneau de limitation de vitesse.

Lors du débat en conseil, il a été proposé d'étudier la possibilité d'installer une chicane aux 2 entrées du village. Cette possibilité sera soumise à l'avis du CD 47.

D'autre part, le carrefour du chemin de Siman est dangereux car un poteau électrique masque la vue côté Caudecoste. Il a été demandé au CD47 de se rapprocher d'ENEDIS pour déplacer ce poteau.

6- Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le PCS doit être mis à jour à périodicité donnée en particulier lorsque l'équipe municipale est renouvelée.

La rédaction est en cours. Le projet sera transmis à chaque conseiller pour avis et remarques, puis valider en conseil municipal.

7- Délibération pour l'ouverture d'une carrière alluvionnaire à Saint Sixte

M PERRY ne participe pas à cette délibération.

Le projet consiste en l'ouverture d'une nouvelle carrière alluvionnaire par l'entreprise ESBTP granulats, d'une production de 100 000 tonnes par an, sur une surface de 10 ha, 74 a, 82 ca et pour une durée de 10 ans (8 ans d'exploitation et 2 ans de remise en état).

Cette demande se fait en parallèle de la demande d'extension du site actuellement exploité à Bouchon sur la commune de Saint Nicolas.

L'exploitation conjointe des sites de Saint Sixte et de Bouchon permettra d'extraire le tonnage maximal autorisé de 250 000 tonnes par an, 150 000 tonnes par an à Bouchon et 100 000 tonnes par an à Saint Sixte.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des membres votants de donner un avis favorable à la demande de l'entreprise ESBTP granulats.

8- Compte de gestion 2020 et projets 2021

Le compte de gestion 2020 a été présenté de façon succincte aux membres du conseil municipal, les documents permettant de délibérer n'ont pas encore été émis par la trésorerie.

Il ressort de 2020 que le budget de fonctionnement est plus excédentaire que prévu. Le solde est positif d'environ 35 500 € (au lieu de 7 300 € dans le budget prévisionnel)

Le budget d'investissement est conforme globalement aux prévisions bien que des recettes ou des dépenses prévues en 2020 glisseront en 2021.

Les bons résultats de 2020 permettent d'envisager des investissements supplémentaires en 2021 tels qu'une extension du terrain de pétanque ou une restauration de la statue de Saint Roch qui est la seule pièce de la commune classée aux monuments historiques.

9- <u>Divers</u>

<u>Décès de Jean MONLAC:</u>

Jean MONLAC est décédé le 29 janvier. Il a beaucoup contribué à l'animation de la commune en créant une troupe de théâtre et le club de basket de Saint Nicolas. Il a publié de nombreux poèmes en français et en occitan qui lui ont valu de nombreux prix littéraires.

Le conseil municipal a décidé de baptiser le centre de loisirs de Saint Nicolas « centre de loisirs Jean Monlac ».

Carrefour Saint Philipp:

Le carrefour de la route de Garonne avec la route des pommiers est dangereux car il n'y a pas de visibilité.

Il a été proposé au CD 47 de modifier le carrefour en faisant arriver les véhicules en provenance de Sauveterre sur la piste de desserte de la gravière. Le CD 47 est favorable à l'étude de cette option et autorise une subvention de 50% des travaux limitée à 30 500 €.

Les études doivent se poursuivre avec l'appui de l'Agglomération d'Agen en concertation avec le CD 47.

Signatures

Michèle DASNOY	Here
Ghislaine LARTIGUE	9
Sandrine ROCCHIETTI	
Nathalie ROSSI	
Patrick CREMA	Absent excusé
Guillaume LEJEUNE	
Damien NOGUES	
Alain PERRY	at the same of the
Jean-Marie ROBERT	Control of the Contro
Philippe ROCCHIETTI	